

10655/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 juillet 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 juillet 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination du président d'une chambre de recours
de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

E 19790

**Bruxelles, le 7 juillet 2025
(OR. en)**

10655/25

PI 135

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du président d'une chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

DÉCISION (UE) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination du président d'une chambre de recours
de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur la
marque de l'Union européenne¹, et notamment son article 166, paragraphe 1,

¹ JO L 154 du 16.6.2017, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2017/1001/oj>.

considérant ce qui suit:

Le 5 juin 2025, le conseil d'administration de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a présenté au Conseil une liste de candidats au poste de président d'une chambre de recours de l'EUIPO,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. M^{me} Cinzia NEGRO est nommée en qualité de président d'une chambre de recours de l'EU IPO pour un mandat de cinq ans.
2. La date à laquelle commence à courir le mandat de cinq ans visé au paragraphe 1 est fixée par le conseil d'administration de l'EU IPO.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
